

## Règlement du concours

### Article 1 – Informations pratiques :

Le concours aura lieu le 22 avril 2023 à l'Ecole de musique et de danse d'Enghien-les-Bains (8, Bd Hippolyte Pinaud 95880 Enghien-les-Bains).

L'inscription est gratuite et se fait :

--> soit en retour du formulaire par courrier à Saxetera, 29 rue Albert Molinier, 95410 Groslay

--> par mail à [saxeteraproduction@gmail.com](mailto:saxeteraproduction@gmail.com)

--> par internet sur le site [www.saxetera-production.com](http://www.saxetera-production.com)

### Article 2 – Un concours, deux disciplines, deux catégories :

Le concours comporte deux disciplines : une partie chant et une partie beatmaking. Pour chaque discipline, le concours se divise en deux catégories : la catégorie « jeunes espoirs » et la catégorie « confirmés ».

### Article 3 – Sélection des participant·e·s au concours chant :

La sélection des participant·e·s se fera sur vidéo. Les vidéos doivent répondre à des consignes distinctes suivant si le·a participant·e candidate à la catégorie « jeunes espoirs » ou à la catégorie « confirmés » du concours. Le concours est ouvert à toutes les expressions vocales, à l'exception du beatboxing (chant, slam, rap...).

Pour participer à la catégorie « jeunes espoirs » du concours, le·la participant·e doit envoyer une vidéo interprétant un titre de son choix, reprise ou création. La vidéo doit être filmée d'un seul tenant, de plain-pied. La limite d'âge est fixée à 25 ans, le jour de l'inscription.

Pour participer à la catégorie « confirmés » du concours, le·la participant·e doit envoyer une vidéo interprétant deux titres, dont une reprise de son choix et une création. La vidéo doit être filmée d'un seul tenant, de plain-pied. La limite d'âge est fixée à 30 ans, le jour de l'inscription.

Jury : Le jury sera composé de personnalités du monde musical, dont un coach vocal, un directeur artistique de maison de disque, et un artiste.

**Lors de l'épreuve**, les candidats retenus devront chanter :

Catégorie Jeunes Espoirs : Deux reprises de leur choix, qui peuvent être différentes de celle présentée pour la sélection, une en anglais, une en français.

Catégorie Confirmé : 1 reprise de leur choix, un titre original de leur choix.

Les candidats peuvent se faire accompagner par les musiciens de leur choix, ou des bandes sonores. L'organisation met à la disposition des candidats un pianiste accompagnateur. Si les candidats souhaitent être accompagnés, ils pourront répéter gratuitement pendant une séance de 30 minutes.

La date limite pour l'envoi des dossiers est fixée au 31 mars 2023. La sélection sera communiquée aux candidats le 7 avril 2023.

Les vidéos doivent être envoyées avec le formulaire sur le site [www.saxetera-production.com](http://www.saxetera-production.com) ou par mail à l'adresse [saxeteraproduction@gmail.com](mailto:saxeteraproduction@gmail.com).

#### Article 4 – Premiers prix à gagner pour le concours chant :

Catégorie “jeunes espoirs” :

Un accompagnement artistique d'un an débouchant sur :

--> Deux premières parties de 15 minutes sur la saison 2022-2023 des programmations de l'agglomération de Plaine Vallée, avec possibilité d'accompagnement par des musicien·ne·s fournis par l'organisation. Ces concerts seront rémunérés 250 euros net (cachets).

--> L'enregistrement d'un EPK (Electronic Press Kit) incluant vidéo et enregistrement ainsi qu'un accompagnement artistique pour la réalisation de cet EPK

--> La diffusion sur le label numérique Fines-Lames

Catégorie “confirmés” :

Un accompagnement artistique d'un an débouchant sur :

-->Deux concerts sur la saison 2022-2023 dans des villes de l'agglomération de Plaine Vallée, avec possibilité d'accompagnement par des musicien·ne·s fournis par l'organisation. Ces concerts seront rémunérés 400 euros net.

--> L'enregistrement d'un EPK (Electronic Press Kit) incluant vidéo et enregistrement ainsi qu'un accompagnement artistique pour la réalisation de cet EPK

-->La diffusion sur le label numérique Fines-Lames

#### Article 5 – Concert des lauréats du concours chant :

Les artistes sélectionné·e·s pour participer à la finale du concours seront convié·e·s à réaliser un concert le 27 mai 2023 au Théâtre Silvia Monfort à Saint-Brice-sous-Forêt (12, rue Pasteur 95350 Saint-Brice-sous-Forêt), avec possibilité d'accompagnement. Ce concert sera rémunéré.

## Article 6 – Sélection des participant·e·s au concours beatmaking :

La sélection des participants se fera sur écoute de fichiers audio envoyés par le candidat. Les musiques doivent répondre à des consignes distinctes suivant si les participants candidate à la catégorie « jeunes espoirs » ou à la catégorie « confirmés » du concours. Le concours est ouvert à tous.

Pour participer à la catégorie « jeunes espoirs » du concours, les participants doivent envoyer une musique originale et instrumentale de leur choix. La musique ne doit pas dépasser 1 minute30 et être en format MP3. La limite d'âge est fixée à 25 ans, le jour de l'inscription.

Pour participer à la catégorie « confirmés » du concours, les participants doivent envoyer une musique originale et instrumentale de leur choix. La musique ne doit pas dépasser 1 minute30 et être en format MP3. La limite d'âge est fixée à 30 ans, le jour de l'inscription.

Jury : Le jury sera composé de personnalités du monde musical, dont un artiste confirmé, un compositeur, et un producteur.

**Lors de l'épreuve**, les candidats devront créer des musiques originales répondant à des consignes communes à l'ensemble des participants, lors d'une mise en loge d'une heure trente. Ces créations seront ensuite diffusées au jury.

La date limite pour l'envoi des dossiers est fixée au 31 mars 2023. La sélection sera communiquée aux candidats le 7 avril 2023.

Les musiques doivent être envoyées avec le formulaire sur le site [www.saxetera-production.com](http://www.saxetera-production.com) ou par mail à l'adresse [saxeteraproduction@gmail.com](mailto:saxeteraproduction@gmail.com).

## Article 7 – Prix à gagner pour le premier du concours beatmaking, Jeunes Espoirs :

-->Une licence FL studio fruity

-->Une séance studio d'enregistrement

-->Distribution gratuite d'un titre sur les plateformes numériques

## Prix à gagner pour le premier du concours beatmaking, Confirmé :

-->Une licence FL studio Producer

-->Une licence Thenatan Bundle

-->Une séance studio d'enregistrement

-->Distribution gratuite de 3 titres sur les plateformes numériques

-->Un clavier Midi